



Le gouvernement Harper appuie les entreprises honnêtes

Thunder Bay (Ontario), le 24 février 2011... L'honorable Keith Ashfield, ministre du Revenu national, ministre de l'Agence de promotion économique du Canada Atlantique et ministre de la porte d'entrée de l'Atlantique, a tenu aujourd'hui une table ronde à laquelle ont participé des chefs d'entreprise de la région en vue de discuter comment le gouvernement du Canada appuie les entreprises créatrices d'emplois et lutte contre l'économie clandestine. Le ministre Ashfield s'est aussi adressé à des étudiants afin de leur expliquer les mesures que prend le gouvernement pour tenir compte de leurs besoins en tant que futurs propriétaires d'entreprise.

« Les entreprises sont les catalyseurs économiques de notre pays, a indiqué le ministre Ashfield. Notre gouvernement reconnaît que c'est la force du secteur privé qui déterminera l'avenir économique du Canada. Par exemple, l'économie clandestine rend moins concurrentielles les entreprises respectueuses des lois parce qu'elle procure un avantage injuste et illégal à celles qui fraudent le système. »

Au cours de cette table ronde, le ministre Ashfield et des chefs d'entreprises de la région ont discuté des répercussions de l'économie clandestine sur la croissance économique. Le ministre a notamment expliqué comment le gouvernement aide les gens d'affaires honnêtes en réduisant les impôts et les formalités administratives. Il a aussi mentionné que le gouvernement s'attaque à l'économie clandestine en prenant des mesures en matière de visibilité, d'éducation, de communication et d'observation, telles que les programmes de vérification et d'exécution.

Les activités de visibilité visent notamment à sensibiliser les gens de métier et les propriétaires à l'importance de conclure des contrats par écrit pour tous les projets de construction et de rénovation. L'ARC tient également des séminaires pour aider les entreprises à propos du versement de la TPS/TVH, de la production de déclarations de revenus, de feuilles de paie et d'autres sujets. Afin de faciliter l'observation fiscale, l'ARC a considérablement réduit l'incidence que les formalités administratives ont sur les entreprises en éliminant plus de 8 000 formulaires et obligations en matière de production et autres qui étaient désuets et non essentiels. Outre le fait d'aider les Canadiens à respecter leurs obligations fiscales, le gouvernement les encourage à observer les lois fiscales en leur offrant des crédits, des déductions et des remboursements d'impôt.

« Notre gouvernement a diminué l'impôt des entreprises et des particuliers de presque 120 façons depuis 2006, a expliqué le ministre Ashfield. Des mesures comme la déduction des frais liés aux outils des gens de métier, le crédit d'impôt pour apprentissage et le remboursement de la TPS/TVH permettent de réduire le fardeau fiscal qui incombe aux entreprises et les aident à croître. »

Le ministre Ashfield a également rappelé aux Canadiens que les particuliers et les entreprises peuvent corriger leur situation fiscale grâce au Programme des divulgations volontaires de l'ARC. Les contribuables qui, volontairement, se prévalent de ce programme ne seront ni pénalisés ni poursuivis en justice s'ils effectuent une divulgation valide avant d'être informés que l'ARC a pris des mesures contre eux pour défaut de se conformer. Ces contribuables pourraient n'avoir qu'à payer l'impôt et les taxes dus et les intérêts.

- Pour en savoir plus au sujet du Programme des divulgations volontaires, allez à www.arc.gc.ca/divulgationsvolontaires.



- Pour en savoir plus sur la façon dont l'ARC lutte contre l'économie clandestine, allez à **www.arc.gc.ca/economieclandestine**.
- Pour en savoir plus sur les crédits d'impôt pour les particuliers et les entreprises, allez à **www.arc.gc.ca/reductionsdimpot**.

-30-

Renseignements aux médias

Noël Carisse
Relations avec les médias
Agence du revenu du Canada
Téléphone : 613-952-9184

Erin Filliter
Directrice des communications
Cabinet du ministre du Revenu national
Téléphone : 613-995-2960